



NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

Le mensuel du Collectif Haïti de France

EDITORIAL _____ mars 2016 - n°149

SOMMAIRE

Page 1

L'ARTICLE DU MOIS

L'impunité en Haïti, bien la connaître pour la combattre.

Page 4

Les nouvelles de NIH ont une énergie durable

VU DANS LA PRESSE & L'EDITION

Haïti est-il condamné à rester un Etat failli ?

L'ACTUALITE DU CHF

Crise politique et tensions

L'impunité est omniprésente en Haïti. L'éthique et la morale n'y sont pas unanimement reconnues comme des valeurs essentielles. Toutes sortes de règles élémentaires, constitutionnelles, commerciales, sociales, etc. sont foulées aux pieds. Faut-il en chercher la raison dans l'histoire du pays, nourrie de violence et d'instabilité ? La barbarie de l'esclavage, la brutalité de la lutte pour la liberté, les ingérences étrangères, l'alternance entre les périodes d'anarchie et de dictature ont-elles jusqu'à aujourd'hui entravé le développement d'une démocratie et d'une justice viables dans ce pays où est née la volonté de liberté.

Des femmes et des hommes ont toujours lutté pour que disparaisse l'impunité et son cortège d'injustices, même aux pires moments de la dictature. Saluons leur courage.

Le Collectif Haïti de France soutient toutes les actions tendant à contribuer à la démocratie en Haïti et à y combattre l'impunité.

L'ARTICLE DU MOIS

L'impunité en Haïti, bien la connaître pour la combattre.

L'histoire d'Haïti restera à jamais marquée par le climat de corruption et de répression sanglante de la dictature duvaliériste qui sévit de 1957 à 1986. Les tristement célèbres tontons macoutes, milice créée par François Duvalier, directement sous son autorité, véritables « bandits officiels » vivant aux dépens de la population, se livrent sans contrôle à toutes sortes de crimes.

L'avènement de Jean-Claude Duvalier qui succédera à son père en 1971 ne changera rien à la nature du régime. Après avoir suscité un léger espoir, il est de plus en plus contesté, des demandes de démocratisation insatisfaites provoquent des révoltes si bien qu'il devra partir, le 7 février 1986, chassé par un puissant mouvement populaire et accueilli par la France avec la complicité des États Unis.

La liberté : une euphorie qui ne dure pas

Le mouvement protestataire est alors largement répandu dans la population, des mobilisations constantes sont organisées pour la justice au sens large, au-delà même de l'exigence que les bourreaux soient jugés. Un procès, exemplaire, se déroule, celui de trois chefs macoutes, Luc Désir, Samuel Jérémie et Servius Durand, condamnés à la prison. Mais, avec un Conseil national de gouvernement dirigé par le général Henri Namphy, c'est l'armée qui tient les rênes, et les exactions continuent. C'est ainsi que la disparition de Charlot Jacquelin le, 19 septembre 1986, à Cité Soleil, déclenche une manifestation monstre à Port-au-Prince. Une nouvelle constitution est promulguée par Namphy, le 29 mars 1987, mais cela ne met pas fin aux exactions.

Après quelques années de confusion, le très populaire prêtre des bidonvilles, Jean-Bertrand Aristide, est élu président en 1990 et installé le 7 février 1991. Il arrive au pouvoir, porté par une forte mobilisation porteuse d'aspirations à la justice sociale et de mise en évidence des faits de torture, des disparitions sous la dictature de François et Jean-Claude Duvalier. De nombreuses expositions sont organisées sur les victimes de la répression duvaliériste.

Aristide est chassé le 30 septembre 1991 par un coup d'Etat fomenté par le général Raoul Cédras. Luc Désir, condamné à perpétuité, est libéré. La dictature militaire étouffe dans l'œuf toute parole de liberté.

Dans un contexte marqué par le contrôle des Etats Unis sur le pays, c'est un avion militaire américain qui amène de nouveau Aristide au pouvoir en octobre 1994. Ne pouvant pas faire deux mandats consécutifs avec la nouvelle constitution, il laisse la place à René Préval, de 1996 à 2001, puis il revient au pouvoir et s'appuie, jusqu'à son départ en 2004, sur des gangs armés (les « Chimères ») qui sèment la terreur et maintiennent eux aussi l'impunité du pouvoir et de leurs propres exactions. Aristide est chassé par la pression populaire ; sa fuite est organisée par les États Unis et la France. Les gangs sont mis de côté, mais se renforcent sous le nouveau mandat Préval (2006-2011).

Le retour de Jean-Claude Duvalier

Le nouveau président, Michel Martelly, est élu en mai 2011 avec l'appui des États Unis, au moment où Jean-Claude Duvalier décide de rentrer en Haïti. La France lui avait discrètement accordé l'asile, pendant 25 ans, sans qu'aucune demande d'extradition n'ait été formulée. Dès lors, le duvaliérisme revient au premier plan. Jean-Claude Duvalier est invité par Michel Martelly à différentes cérémonies officielles, il s'affiche avec d'anciens partisans, alors qu'à son retour il a été mis en résidence surveillée et menacé d'être emprisonné. Michel Martelly nomme plusieurs fils et filles de macoutes et dignitaires du temps des Duvalier à des postes ministériels. Nicolas Duvalier, le fils de Jean-Claude, réactive le PUN (Parti Unité Nationale), le parti de François Duvalier (son grand-père), et Jean-Claude Duvalier est présent tout naturellement à l'inauguration du « premier bureau départemental » de ce parti en avril 2014. Parallèlement, un mouvement des Jeunes Duvaliéristes Indépendants est formé.

La réaction des Haïtiens

Les jeunes générations sont divisées. Une partie des survivants de la dictature des Duvalier se mobilise pour que Jean-Claude Duvalier soit jugé pour crimes contre l'humanité. D'autres ne veulent plus entendre parler de cette période et se détournent du travail de mémoire. Parmi les opposants résolus à toute forme de dictature, il y a ceux qui veulent en savoir plus et ceux qui

estiment que l'avenir doit se construire sur d'autres bases. Nombreux sont ceux qui mettent au même niveau Papa Doc et Aristide et disent qu'après les Duvalier, les autres n'ont pas fait mieux.

La lutte contre l'impunité est donc toujours d'actualité. Pour autant ce n'est qu'une frange de la population qui se mobilise, car pour la majorité, c'est l'enjeu de la survie quotidienne qui prime sur la demande de justice. On note aussi une absence de dénonciation de la dictature : par exemple, les portraits des Duvalier sont encore affichés dans certains bâtiments recevant du public dans la série des présidents d'Haïti, à côté d'affiches pour les droits humains.

Le procès de Duvalier et consorts

La justice haïtienne avait ouvert un dossier contre Jean-Claude Duvalier, en 2008, pour crimes financiers, après une première enquête en 1986. Le dossier est rouvert à son retour en Haïti, en 2011, cette fois pour crimes financiers et crimes contre l'humanité.

Des plaintes sont déposées par 29 personnes, dont 22 du Comité Contre l'Impunité (CCI) et représentées par le Bureau des Avocats internationaux. Le CCI s'est énormément dépensé pour recueillir les témoignages des plaignants.

L'accusation de crimes contre l'humanité est rejetée en première instance en 2012, seuls sont retenus les crimes financiers. Duvalier et les parties civiles interjettent appel. En février 2014, la Cour d'appel infirme l'ordonnance de 2012, reconnaît qu'il existe de sérieux indices de crimes contre l'humanité et ordonne un supplément d'instruction. L'État n'aidant en aucune façon et le juge chargé de l'instruction ne disposant d'aucun moyen, l'instruction traîne...

Jean-Claude Duvalier s'est pourvu en cassation. Le Comité Contre l'Impunité a objecté que sa demande était dénuée de tout fondement. Aucune décision n'a été rendue.

Après la mort de Jean-Claude Duvalier, le 4 octobre 2014, il y a eu de nombreuses tentatives, à plusieurs niveaux, de clore le dossier. L'acte de décès n'a pas été déposé. Personne ne le réclamant, il y a donc blocage. Le CCI a néanmoins réussi à empêcher la clôture et poursuit inlassablement son action d'information sur la dictature des Duvalier sur son site internet¹ et par des conférences. Aujourd'hui, grâce à ce Comité, il y a encore un dossier Duvalier.

Autres manifestations de l'impunité

Des candidats se présentant aux diverses élections législatives sont agréés régulièrement par le Conseil Electoral Provisoire alors qu'ils sont connus pour avoir commis ou participé à des assassinats, des enlèvements, vols, viols ou trafics divers.

¹ www.haitiluttecontre-impunité.org

Deux structures mises en place pour lutter contre la corruption, l'unité centrale de renseignement financier et l'unité de lutte contre la corruption, brillent par leur inaction. Aucun cas de corruption n'a été sanctionné.

En 2014, le ministre de la justice a tenté d'obtenir du parquet la libération d'un grand nombre de prisonniers. La mobilisation de la société civile et notamment du RNDDH (Réseau National de Défense des Droits Humains) a permis que le parquet sursoie à l'ordre de libération. Le ministre a dû retirer sa demande.

Les gangs armés également jouissent d'une grande impunité. Comme le gang, dénommé Galil, qui a effectué au moins 17 enlèvements et empoché plus d'un million de dollars. Son chef, un puissant narcotrafiquant proche du pouvoir, est incarcéré, avec un complice, avant d'être jugé. Tous deux ont été libérés au cours d'une séance d'assises criminelles sans assistance de jury.

Autre cas non moins préoccupant, celui du nouveau président provisoire, Jocelerme Privert, qui exerça, entre autres fonctions importantes, la charge de ministre de l'Intérieur (2002-2004) sous Aristide. Il fut accusé d'avoir participé le 11 février 2004 au massacre de la Scierie, près de Saint-Marc, bastion de la résistance contre le pouvoir Lavalas. Selon les organisations haïtiennes de défense des droits de l'Homme, des dizaines de personnes ont été tuées et une soixantaine de maisons incendiées dans la ville. Arrêté le 4 avril 2004, Privert fera, en dépit de manœuvres destinées à entraver le cours de la justice, 26 mois de prison avant d'être relaxé en 2006. Il vient de nommer aux plus hautes responsabilités de l'État (secrétaire adjoint du palais national, cabinet du président de la république) Rony Gilot, un macoute notoire et assumé, lié aux plus grands criminels de l'histoire duvaliériste récente.

Pourquoi et comment lutter aujourd'hui contre l'impunité en Haïti ?

La dictature a laissé des traces. Il est important d'en connaître les doctrines et les mécanismes. Mais les choses prennent du temps. L'omerta entraîne l'intériorisation de la terreur, provoque un sentiment de honte, imprègne les manières d'être. Et dans le cerveau des anciens opposants, la peur subsiste, consciente ou pas. Le comportement en est affecté durablement. Un travail de mémoire est indispensable pour que la dictature ne devienne pas anecdotique.

Le travail d'information et de sensibilisation se poursuit en Haïti et il est très important. Un groupe de travail fait des recherches sur les disparitions forcées, car il est fondamental après la dictature de retrouver les disparus. Mais tout cela est assuré par une poignée de bénévoles du Comité contre l'impunité, du groupe Devoir de Mémoire, appuyés par le RNDDH et des avocats canadiens, sans autres moyens que leur énergie et leur conviction. Des renforts seraient souhaitables.

De plus, il faudrait étayer ce travail par des travaux de recherches historiques sur les faits (méfaits !) de la dictature. Les militants haïtiens ont besoin de notre solidarité. Il est également essentiel que les jeunes Haïtiens sachent. C'est pourquoi impulser et développer l'enseignement de l'histoire contemporaine dans l'ensemble du système éducatif est impératif et urgent. Il faut savoir que la dictature exerçait une censure sur l'enseignement de l'histoire...

Citons encore, parmi les problèmes majeurs, la question de l'indépendance de la justice. Il faut promouvoir l'amélioration de la justice ordinaire, de manière à donner aux Haïtiens confiance dans la justice de leur pays. Une telle action, comme d'autres dans la sphère publique, manifesterait une véritable volonté de se détacher de pratiques qui engluent la société dans un tissu de compromissions et qui font le lit de l'impunité. Un rapport de Human Right Watch de 2011 avance que : « *Le système judiciaire haïtien pourra difficilement conduire ces poursuites s'il ne bénéficie pas d'un large soutien susceptible de pallier la faiblesse de ses infrastructures... un soutien international concerté permettrait que la tenue en Haïti d'un processus équitable relance les efforts entrepris pour créer un État de droit...* ».

Pour conclure ce rapide panorama d'une situation difficile nous évoquerons la conférence de presse donnée, le mardi 1^{er} mars, par Gustavo Galion, l'Expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme, au terme de sa cinquième mission officielle en Haïti. Il reprend, dans ses recommandations, les cinq aspects de la violation des droits de l'homme qu'il considère comme les plus urgents. Il s'agit de l'analphabétisme, la détention politique prolongée, l'impunité sur les violations des droits humains du passé, la situation pénible des personnes affectées par le tremblement de terre, les expulsions de République Dominicaine, ou le choléra) et l'absence d'élections.

Pour ce qui est de l'impunité, l'Expert indépendant a réitéré la recommandation de créer une Commission de vérité, justice et réparation pour les graves violations commises par les régimes des Duvalier, les régimes militaires et de J-B. Aristide et a notamment rappelé que le procès judiciaire contre les consorts de J.C. Duvalier doit se poursuivre. M. Galion a annoncé que le Président provisoire a manifesté sa volonté de jeter les bases, dans les étroites limites de son mandat provisoire, pour la confirmation d'une Commission de vérité, justice et réparation, dont l'intégration puisse être réalisée par le Gouvernement élu après l'aboutissement du processus électoral. Efforçons-nous d'y croire !

Cet article a été rédigé grâce aux apports de Sonia Fayman, de Danièle Magloire et de Nathalie Lamaute-Brisson.

Les nouvelles de NIH ont une énergie durable

Le N°146 (Décembre 2015) : "Men anpil chay pa lou 1", comme pourrait dire le GRAHN

La Cité du Savoir reçoit le label « Territoire de Demain »

Le Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN) avait publié un ouvrage collectif intitulé «Construction d'une Haïti nouvelle». Cinq ans plus tard, le groupe a lancé en juin 2015 à Montréal un projet pilote : le Pôle d'innovation du Grand Nord (PIGraN) qui vise à transformer le Grand Nord d'Haïti en un véritable pôle d'innovation construit autour d'une vraie cité du savoir. Le maire de Milot a transmis

au GRAHN 28 hectares de terre à Génipailler, 3e section communale de Milot, qui se présente désormais comme la ville de la Citadelle Laferrière, du Palais Sans-Souci et la cité du savoir. Le projet de construction s'étendra sur une durée de 10 ans, Il s'agit du plus grand projet qui sera implémenté en Haïti au cours des 50 prochaines années.

VU DANS LA PRESSE ET L'EDITION

Le Monde – 1^{er} mars 2016 - Haïti est-il condamné à rester un Etat failli ?

(...) La récente interruption du processus électoral et la vacance présidentielle confirment qu'Haïti est loin d'être stabilisé. Cet échec est d'abord celui du personnel politique et des élites haïtiennes, incapables de surmonter leurs divisions et leurs querelles pour engager le pays sur la voie du développement. Il est aussi celui de la communauté internationale qui maintient depuis plus de dix ans une sorte de protectorat qui ne dit pas son nom... Depuis la chute de la dictature, les Nations unies ont envoyé sept missions... En onze ans, cette mission, formée de militaires, de policiers et de civils, a coûté plus de 8

milliards de dollars (7,3 milliards d'euros). En octobre 2015, la reconduction de son mandat pour un an a été présentée comme la dernière. C'était avant les derniers "soubresauts de la conjoncture" (...) Seule une part infime des milliards de dollars d'aide humanitaire a été gérée par l'Etat haïtien. Déjà faible avant le séisme, l'Etat a été remplacé par une kyrielle d'ONG, plus ou moins bien intentionnées et transparentes... Pour nombre d'intellectuels haïtiens (tout cela) ne fait que confirmer l'incompréhension et le mépris de la communauté internationale pour leur pays.

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

Communiqué de presse. Crise politique et tensions : les expulsions vers Haïti doivent cesser.

Le climat est extrêmement tendu en Haïti depuis le début de la crise électorale qui a conduit à l'annulation des élections présidentielles du dimanche 24 janvier. Depuis, les Haïtien.ne.s subissent une situation faite de violences et de fortes tensions politiques qui vient renforcer la situation de grande précarité dans laquelle se trouve le pays qui ne s'est pas relevé du séisme qui l'a touché en janvier 2010 et qui traverse une grave crise économique. (...)

Nos associations rencontrent des Haïtien.ne.s sous le coup d'une mesure d'expulsion qui se disent extrêmement préoccupé.e.s de la situation parce qu'ils risquent de se retrouver isolés dans un pays qu'ils ont quitté depuis de nombreuses années pour certains, pays en proie à des violences quotidiennes. La sécurité des personnes expulsées n'est pas assurée, par conséquent celles-ci se trouvent dans une

situation de grande vulnérabilité qui induit une forte précarité à l'arrivée. En 2015, plus d'une centaine d'Haïtien.ne.s ont été expulsé.e.s, en grande majorité depuis les centres de rétention de Guyane et de Guadeloupe, et le phénomène se poursuit depuis le début de l'année en dépit de la situation.

Nos associations, préoccupées par la situation de celles et ceux qui sont renvoyé.e.s dans ce pays dans un tel contexte, demandent aux autorités françaises de suspendre tout éloignement forcé vers Haïti.

Signataires : *Le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR), La Cimade, Le Collectif Haïti de France (CHF), Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), La Ligue des droits de l'Homme (LDH), L'Asosiyasyon Solidarité Karayib (Assoka), L'Union des Femmes de la Martinique (UFM)*

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Comité de rédaction : Michèle BABINET, Stéphanie BARZASI, Edwinn COULANGES, Ghislaine DELEAU, Geneviève GREVECHE, Reynold HENRYS, Rita JACQUES, Bernard LERAY.

Directeur de publication : Paul VERMANDE.

Tél : 01 43 48 31 78 /comiteredaction@collectif-haiti.fr/ www.collectif-haiti.fr